







**VŒUX DE L'ÉLÈVE :**

En quelques lignes résumez votre projet scolaire et professionnel :

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

**Comment avez-vous connu notre établissement ?**

- Internet
- Journaux
- Par mon établissement
- CIO ou autres organismes
- Autres :.....

Signature du candidat :

Signature des parents :

## **PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Aucune admission ne sera validée si le dossier est incomplet**

- La photocopie des bulletins scolaires 2017-2018 du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre
- Une photo d'identité collée sur la première page
- La photocopie de la carte d'identité recto verso de l'élève né en France ou photocopie complète du livret de famille pour les élèves nés à l'Etranger.
- La photocopie complète du jugement de divorce ou de séparation **(OBLIGATOIRE)**

Si vous souhaitez une simulation de bourses nationales :

- L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (pour le calcul)

*Ces pièces sont à fournir pour l'étude du dossier*

**TARIFS 2018/2019 & Modalités de règlement  
L.P.P.R. de l'Ain - Site de Nantua -**

<b>CLASSES</b>	<b>EXTERNE</b>	<b>DEMI-PENSIONNAIRE</b>	<b>INTERNE</b>
3 <sup>ème</sup>	10 mensualités de <b>54 €</b>	10 mensualités de <b>121 €</b>	10 mensualités de <b>182 €</b>

**Dans les tarifs indiqués ci-dessus  
les périodes de stage et les vacances scolaires sont déjà déduites.**

- Les règlements s'effectuent par prélèvement automatique autour du 10 de chaque mois.
- Tout trimestre commencé est dû. Un changement de régime ne peut se faire qu'avant le début du trimestre et seulement une fois par an.
- Pour 2 enfants et + scolarisés au LPPR : réduction sur le coût de la scolarité de 5 %.
- Frais de gestion 53 € (frais de dossier + cotisation annuelle).
- Frais de demi-pension et internat annualisés (en cas de changement de régime, la facturation sera recalculée).

**Par dérogation au délai de prévenance légale de 14 jours, l'établissement vous informe, en cas de modification du montant des prélèvements, sous un délai réduit à 6 jours avant l'échéance.**

**AUCUNE DEDUCTION NE SERA FAITE POUR LES REPAS NON PRIS**